

Association suisse des paraplégiques
Sport suisse en fauteuil roulant
Kantonsstrasse 40
CH-6207 Nottwil

T +41 41 939 54 11
rss@spv.ch
www.spv.ch

Association suisse des paraplégiques Sport suisse en fauteuil roulant

**Concept de protection pour les entraînements des athlètes élités et
relèves dès le 19 octobre 2020**

Version: 22 octobre 2020

Auteur: Andreas Heiniger, délégué au coronavirus,
Sport suisse en fauteuil roulant (SSFR)

NOUVELLES CONDITIONS CADRES

Les entraînements sont autorisés dans tous les sports, à condition de respecter les concepts de protection spécifiques aux clubs. Pour les activités sportives nécessitant un contact étroit et constant, les entraînements doivent être conçus, si possible, de manière à ne réunir que des groupes fixes. Des listes de présence doivent être tenues afin d'assurer le traçage des contacts. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les six principes suivants doivent être respectés lors des entraînements:

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors des trajets aller et retour, à l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, dans les douches, après l'entraînement – dans tous ces cas et dans des situations similaires, il faut, dans la mesure du possible, respecter une distance de 1,5 m. Les poignées de mains et autres tapes amicales sont à proscrire. Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Masque: obligatoire dans tous les espaces clos, sauf pour la pratique sportive

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos accessibles au public à l'intérieur d'une installation sportive, par ex. au niveau des entrées, dans les réfectoires, les vestiaires, les tribunes, etc. Le masque ne doit pas être porté dans les endroits où il ne permet pas la pratique d'un sport. Les entraîneurs et les coaches doivent toujours porter le masque, y compris sur le terrain, sauf s'ils participent activement à l'entraînement. Pour plus de détails sur l'obligation de porter un masque pendant le sport, veuillez consulter les FAQ du BAG ou les Q&A de Swiss Olympic.

5. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple: doodle, application, Excel, etc.).

6. Désigner une personne responsable au sein de l'association

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Andreas Heiniger. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (Tél. +41 41 939 54 11 ou rss@spv.ch).

7. Prescriptions spécifiques

Si, dans des cas isolés, il y a un transfert assisté du fauteuil roulant de la vie quotidienne au fauteuil roulant de sport et donc un contact physique avec les assistants, des mesures de protection supplémentaires comme des masques faciaux et la désinfection des mains doivent être respectées.

Le concept de protection est communiqué aux entraîneurs SSFR par e-mail et publié sur le site www.rollstuhlsport.ch.

Nottwil, 22 octobre 2020

Andreas Heiniger

Délégué au coronavirus, Sport suisse en fauteuil roulant